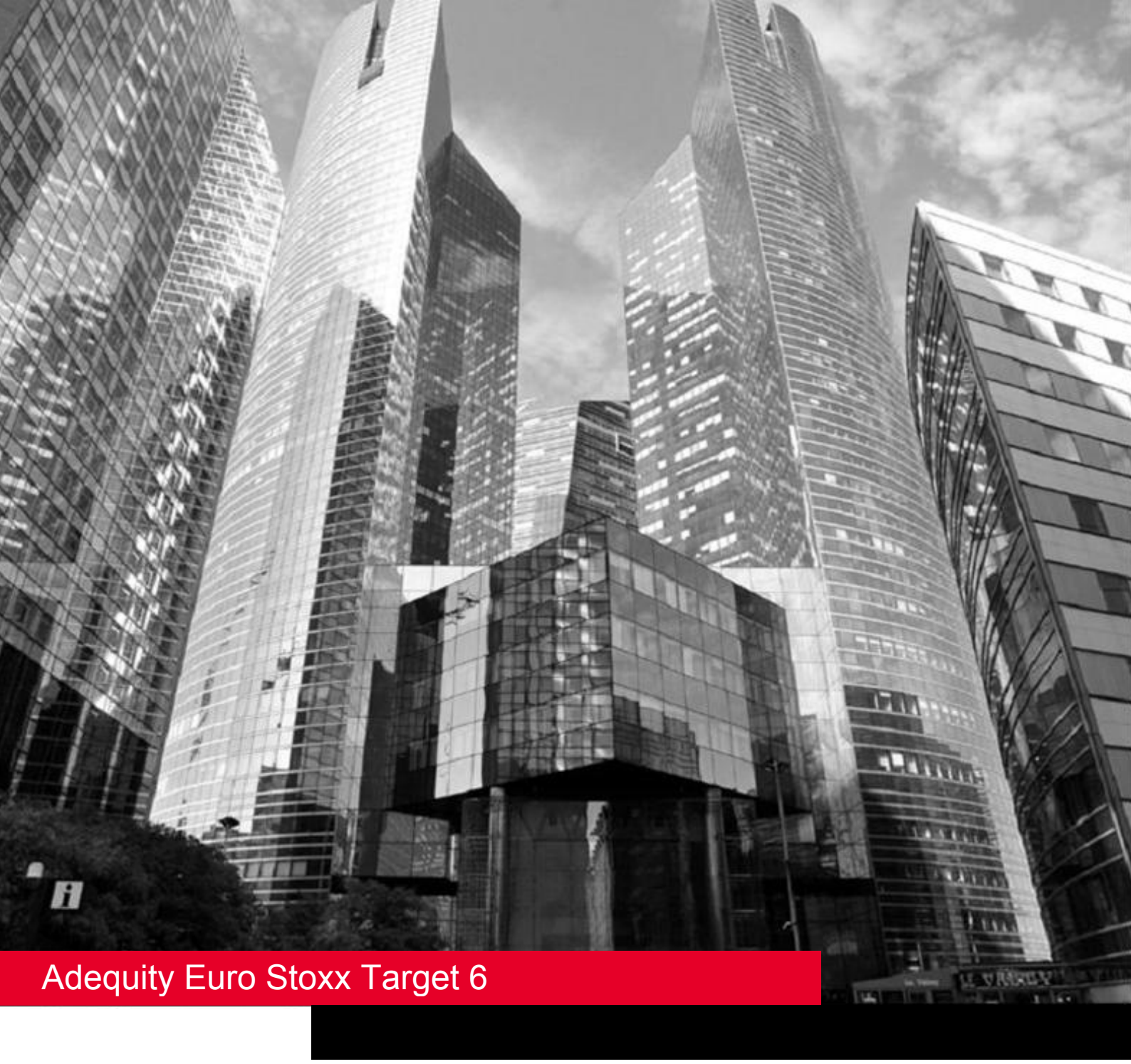


# Adequity Euro Stoxx Target 6

**CROSS-ASSET SOLUTIONS**


**CONTACT INFORMATION**
**Adequity**
**Paris**
Global Markets | **Cross Asset Solutions**
**contact@adequity.fr | 01 42 13 46 01**


SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

## Termes et Conditions Indicatifs

Ce produit est émis et soumis aux termes et conditions du Programme d'Emission de Titres de Créance de l'Emetteur (le "Programme") et aux Conditions Définitives relatives. Concernant le(s) sous-jacent(s), les termes en majuscule utilisés et non définis ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans l'Annexe Technique du Programme. En cas de divergence entre les définitions présentes dans ce document et l'Annexe Technique du Programme, les définitions présentes dans ce document prévaudront. Le programme est disponible sur le site "http://prospectus.socgen.com" ou sur simple demande.
Les titres constituent des obligations au sens de l'Article L.213-5 du Code monétaire et financier.

## Partie 1

| | |
|---|---|
| **Emetteur** | SG Issuer |
| **Garant** | Société Générale |
| **Rang de Créance des Titres** | Non Assortis de Sûretés |
| **Devise ou Devises Prévues** | EUR |
| **Montant Nominal Total** | |
| **- Tranche:** | EUR 30 000 000 |
| **- Série:** | EUR 30 000 000 |
| **Prix d'Emission** | 99,06% du Montant Nominal Total |
| **Valeur(s) Nominale(s)** | EUR 1 000 |
| **Date d'Emission (JJ/MM/AAAA)** | 11/04/2013 |
| **Date d'Echéance (JJ/MM/AAAA)** | 11/10/2021 |
| **Admission à la Cote Officielle** | Cote officielle de la Bourse de Luxembourg |
| **Dispositions relatives aux Titres Indexés** | Non Applicable |
| **Montant de Remboursement Final** | Indexé |
| **Indice/Formule :** | Sauf si préalablement remboursé, ou racheté et annulé, l'Emetteur remboursera chaque Titre à la Date d'Echéance selon la formule suivante:<br><br>a) Si à la Date d'Evaluation(8), Performance(8) ≥ 0%, alors : Valeur Nominale × [100% + 9,00% *8], sinon,<br><br>b) Si à la Date d'Evaluation(8), Performance(8) ≥ -30%, alors : Valeur Nominale × [100% + 4,50% *8], sinon,<br><br>c) Valeur Nominale × [100% + Performance (8)] |
| **Autres conditions définitives** | Si, à une Date d'Evaluation(i) (i de 1 à 7), Performance(i) ≥ 0% alors l'Emetteur remboursera chaque Titre à la Date de Remboursement Anticipé(i) correspondante selon la formule suivante :<br>Valeur Nominale × [100% + i × 9,00%] |

## Partie 2 (Définitions)

Les termes utilisés dans les formules ci-dessus sont décrits dans cette Partie 2.

**Date d'Evaluation(0)**
**(JJ/MM/AAAA)**

30/09/2013

**Date d'Evaluation(i);**
**(i de 1 à 8)**
**(JJ/MM/AAAA)**

30/09/2014; 30/09/2015; 30/09/2016; 02/10/2017; 01/10/2018; 30/09/2019; 30/09/2020; 30/09/2021

**Date(s) de Remboursement Anticipé(i);**
**(i de 1 à 7)**
**(JJ/MM/AAAA)**

09/10/2014; 09/10/2015; 11/10/2016; 11/10/2017; 10/10/2018; 09/10/2019; 09/10/2020

**Sous-Jacent**

L'Indice tel que défini ci-dessous :

| Nom de l'Indice | Ticker Bloomberg | Sponsor de l'Indice | Marché | Site Web |
|---|---|---|---|---|
| EURO STOXX 50 | SX5E | STOXX Limited | Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice | www.stoxx.com |

**Cours de Clôture**

Tel que défini dans la Partie 1 de l'Annexe Technique Actions et autres actifs liés

**S(0)**

Cours de Clôture du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation(0)

**S(i);(i de 1 à 8)**

Cours de Clôture du Sous-Jacent à la Date d'Evaluation(i)

**Performance (i);**
**(i de 1 à 8)**

(S(i) / S(0)) - 1

## Partie 3 (Divers)

| | |
|---|---|
| **Date de Transaction** | 18/03/2013 |
| **Règlement / Livraison** | Euroclear France |
| **Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique** | Restriction Permanente |
| **Loi applicable** | Française |
| **Titres constituant des obligations en droit français** | Applicable |
| **Montant Minimum de souscription** | EUR 1 000 (i.e. 1 Titre) |
| **Montant Minimum de transaction** | EUR 1 000 (i.e. 1 Titre) |
| **Capital Garanti** | Non |
| **Code Produit EUSIPA** | 1260 - Express Certificates |
| **Code ISIN** | FR0011458850 |
| **Code Commun** | 91054191 |
| **Offre au public** | France |
| **Période d'Offre** | |
| **- du:** | 11/04/2013 |
| **- au:** | 30/09/2013 |
| **Prix d'Offre** | Le prix d'offre pour un Titre, évoluera à un taux annuel de 2,00% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0), pour atteindre 100% à la Date d'Evaluation(0), selon la formule ci-dessous :<br><br>99,06% * (1+2,00% * {{Nb(t)}/360})<br><br>avec :<br>"Nb(t)" désigne, le nombre de jour calendaires entre la Date d'Emission (incluse) et la date "t" (incluse) à laquelle le prix d'offre des Titres sera calculé. |
| **Option de Remboursement à Déclenchement** | Applicable |
| **Convention de Jour Ouvré** | Suivant |
| **Marché Secondaire** | Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%. |
| **Publication de la Valeur Liquidative** | Sixtelekurs (Cours publié au moins une fois tous les 15 jours sur page publique), REUTERS |
| **Double Valorisation** | En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation de l'obligation sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date d'Evaluation (0) par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Pricing Partners |
| **Agent de Calcul** | Société Générale |
| **Commissions et autres Rémunérations** | Société Générale paiera aux personnes mentionnées ci-dessous (chacune une "**Partie Intéressée**") les rémunérations suivantes au titres des services rendus par cette Partie Intéressée à Société Générale et indiqués ci-dessous.: |

à chaque distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés.

Toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande. Si, dans le cadre de la Directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF), ou de toute autre disposition juridique ou règlementaire, une Partie Intéressée est tenue de communiquer aux investisseurs potentiels toute rémunération que Société Générale verse à cette Partie Intéressée ou perçoit de cette Partie Intéressée au titre des Titres, la Partie Intéressée est responsable de la conformité à ces lois et règlementations.

**Rappel Important:**

Les investisseurs doivent lire attentivement l'information figurant à la section « Information importante pour les investisseurs » des termes et conditions. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants:

Risque de Crédit: En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

## Disclaimer Société Générale

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique**
LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.
EN ACHETANT UN TITRE, CHAQUE ACQUEREUR SERA REPUTE S'ETRE OBLIGE OU, SELON LE CAS, SERA TENU DE S'OBLIGER A NE PAS REVENDRE NI TRANSFERER AUTREMENT TOUT TITRE DETENU PAR LUI, EXCEPTE HORS DES ETATS-UNIS DANS LE CADRE D'UNE TRANSACTION « OFFSHORE » A UNE PERSONNE QUI N'EST PAS UNE « U.S. PERSON ».

## INFORMATION IMPORTANTE POUR LES INVESTISSEURS

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.
Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Pour les produits bénéficiant d'une garantie de Société Générale ou de toute autre entité du groupe Société Générale (ci-dessous le « Garant »), le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre de ces produits est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.
Risque de Crédit: en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel, à savoir que l'insolvabilité de l'émetteur et/ou de son garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'entité ou des entités de référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Pour les produits dont la formule de paiement ou de remboursement comporte une protection totale ou partielle du capital, une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance desdits produits. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'avant la date d'échéance, le prix ou la valeur de ces produits peut être inférieur au niveau de cette protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.
Pour les produits présentant un risque de perte en capital, la valeur de remboursement de ces produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
Risque de marché: ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse ce qui peut entrainer, dans le pire des scénarii, la perte totale ou partielle du montant investi.
Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Ce risque sera d'autant plus grand que ces produits comportent un effet de levier.
Pour certains produits, il n'existe pas de marché liquide sur lequel ces produits peuvent être facilement négociés, ce qui peut avoir un impact négatif non négligeable sur le prix auquel ces produits pourront être revendus. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi. Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de racheter, de dénouer ou de proposer des prix pour les produits en cours de vie de ces derniers, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.
Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies à partir de sources externes ne sont pas garanties bien que ces informations proviennent de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à ce titre.

La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays.

Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Pour tout pays de l'Espace Économique Européen (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché règlementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel l'offre au public du produit est permise, LE PRODUIT EST OFFERT EN PLACEMENT PRIVE et aucun prospectus n'a été approuvé dans ce pays par le régulateur local. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément à l'article 2.1 (d) de la directive 2003/71, telle que modifiée (la « Directive Prospectus »), sous réserve toutefois des cas (communément appelés « placement privé ») prévus à l'article 3.2 de la Directive Prospectus.

**Avertissement relatif à l'Indice:** L'indice mentionné dans le présent document (l' "Indice") n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Titres constituant des obligations en droit français

La qualification du produit en tant que "obligation de droit français" est une qualification de nature juridique et non de nature prudentielle. Les investisseurs potentiels doivent consulter leur conseil et, le cas échéant, leur autorité de tutelle, afin de déterminer si et dans quelle mesure, du point de vue prudentiel, le produit (i) peut être utilisé en garantie d'autres types d'emprunts, (ii) peut être éligible à leur actif réglementé (si applicable),(iii) constituent pour eux un investissement approprié ou si d'autres restrictions s'appliquent à l'achat du produit ou à son nantissement. Les institutions financières doivent consulter leur conseil ou les autorités de réglementation concernées pour déterminer le traitement applicable au produit au regard des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques et autres règles similaires.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX 50 Index® et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le produit. STOXX et ses concédants: n ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du produit qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir. n ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le produit ou quelque autre titre que ce soit. n n'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du produit, et ne prennent aucune décision à ce sujet. n n'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du produit. n Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du produit ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX 50 Index®. STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au produit. Plus particulièrement, •STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant: • Lesrésultats devant être obtenus par le produit, le détenteur de parts du produit ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX 50 Index® et des données incluses dans EURO STOXX 50 Index®; • L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX 50 Index® et des données qu'il contient; • La négociabilité de l'indice EURO STOXX 50 Index® et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière; • STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX 50 Index® ou les données qu'il contient; • En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques. Le contrat de licence entre le détenteur de licence et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du produit ou de tiers.